



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 23

PRESENTS (22) : Mmes Mathilde GUESDON, Nathalie CHARRIER, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Valérie OLIVIER, Sylvia NAULEAU, Michèle MORVAN-FORTIER, Emilie BENAÏTIER, Vanessa EYRAUD, Ophélie TESSON, Camille DECROIX BAUDOUR ; MM. Michel COUMAILLEAU, Mehdi ROUSSEAU, Emmanuel FERRE, Sébastien MIGNE, Yohann QUAIRAULT, Olivier HUBERT, Loïc PONTOREAU, Didier FRUCHET, Pierre MOLLE, Jacky TRICHET et Romuald BOMPERIN.

ABSENT EXCUSE (1) : M. Jean-Philippe GUEDON.

POUVOIR (1) : M. Jean-Philippe GUEDON à M. Sébastien MIGNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21.07.2026

2°) Décisions principales du Maire entre le 21.07.2026 et le 08.09.2026

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1– Procès-verbal de la séance du 22.07.2026

3.2 – Comptes rendus des commissions communautaires entre le 21.07.2026 et le 08.09.2026

4°) Urbanisme et Travaux

4.1– Réhabilitation énergétique de la mairie de Nieul-le-Dolent : approbation du lot 2 infructueux au rapport d'analyse des offres du 21.07.2026

4.2 – Construction d'un terrain synthétique de football : approbation marché de maîtrise d'œuvre

4.3 – Projet de modification de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D) de Sainte-Flaive-des-Loups : avis du conseil municipal

4.4 – Point études et travaux en cours

Procès-verbal du 08.09.2026

Séance du conseil municipal



5°) Ressources Humaines et Finances

5.1 – Avancement de grade d'un agent de services techniques

5.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 08.09.2026

5.3 – Attribution d'une subvention auprès de l'association des donneurs de sang bénévoles des Achards

6°) Rapport et agenda des commissions municipales

7) Questions diverses

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 21.07.2026

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

2°) Décisions principales du Maire entre le 21.07.2026 et le 08.09.2026

*** COMMANDE PUBLIQUE**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise DCS EVENEMENTIEL pour la prestation animation et sonorisation du feu d'artifice du 4 septembre. Montant : 1 083,33€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VERVER EXPORT pour l'achat de plantations (tapis de fleurs). Montant : 1 575,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise BCI pour l'achat de la boîte retour de livres de la bibliothèque. Montant : 2 756,74€ HT.

*** Conséquences financières attribuables au passage de 130 caravanes sur les 2 terrains enherbés (1ers éléments) :**

Signature de 3 devis auprès de l'entreprise VERTYS :

- pour l'entretien du terrain de foot annexe (engrais/semis). Montant : 279,00€ HT.
- pour le décompactage des 2 terrains de foot. Montant : 2 696,60€ HT.
- pour le regarnissage du terrain d'honneur (suite au passage des GDV). Montant : 1 400€ HT.

Signature d'un devis auprès de Nicolas BILLET pour la réparation du branchement eau potable. Montant : 1 000€ HT

Signature d'un devis auprès de la société SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs de la commune (devis complémentaire suite à la réalisation empêchée de certaines vérifications au complexe sportif). Montant : 265,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'huissier de justice GRANGER GUIBERT pour le constat de la dégradation des 2 terrains de football suite au départ des gens du voyage. Montant : 409,40€ HT

Signature d'un devis auprès de l'entreprise CLEVIA pour le remplacement de la pompe de bouclage ECS de la salle de judo (suite à la remise en eau du site après départ GDV). Montant : 816,19€ HT.

Prise en charge des collectes ordures via benne. Montant : 2 750€ HT.



Signature d'un devis auprès de Mme BRICNET designer graphique pour l'élaboration et la création du prochain logo de la mairie. Montant : 1 380,00€ HT.

Signature d'un devis auprès du garage du VIVIER pour le changement de la batterie du camion benne des services techniques. Montant : 341,98€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise ARMASOL pour les études de sol (G1 ES et PGC) de 9 parcelles du lotissement Pôle Lhotellier. Montant : 3 260,00€ HT. *Obligation depuis le 01.07.2026 – passage de la commune quasiment dans son entièreté aléa moyen gonflement d'argiles.*

Signature d'un devis auprès de l'entreprise EDEN COM pour l'achat de pièces détachées pour la tyrolienne du plan d'eau. Montant : 208,00€ HT. (mise au norme suite au contrôle).

Signature d'un devis auprès de l'entreprise FONTENEAU Christophe pour des travaux d'abattage de 2 chênes lotissement de la Martinière et Pôle Lhotellier. Montant : 380,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise DETECT RESEAUX pour recherche de réseaux au complexe sportif. Montant : 1 230,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise IGESOL pour l'étude géotechnique du projet de construction d'un terrain de football synthétique. Montant : 4 340,00€ HT.

*** POUVOIRS DE POLICE MUNICIPALE _ PRINCIPAUX ARRETES REGLEMENTAIRES**

Permission de voirie n°55/2026 délivrée à l'entreprise TP DANIAU pour le stationnement d'un camion et d'une pelle au 11, bis rue Henri Le Pot.

Arrêté de circulation n°56/2026 délivré à l'entreprise COLAS pour des travaux de PATA à la Guibretière.

Arrêté de circulation n°57/2026 réglementant la circulation pour la fête communale du 4 septembre au Plan d'eau.

Arrêté n°58/2026 délivré à la société Jacques COUTURIER pour autorisation de tirer le feu le 4 septembre.

Permission de voirie n° 59/2026 délivrée à la boulangerie LE MORILLON pour l'installation d'une machine à distribuer du pain au 4, Espace Clémenceau.

Arrêté de circulation n°60/2026 délivré à l'entreprise ODEON TP pour des travaux Télécom et réparation génie civil au 9, rue de la Monerie.

Arrêté d'exhumation n°61/2026 délivré à la marbrerie BREMAND concernant la concession de famille BARITEAU.

Arrêté de circulation n°62/2026 délivré à la SAUR pour une fuite du réseau AEP rue Pierre Gautron.

Arrêté de circulation n°63/2026 délivré à JB SERVICES pour des travaux de raccordement en eau potable rue Arthur Chauvet.

Arrêté de circulation n°64/2026 délivré à ATLANROUTE pour des travaux de réfection de tranchées rue Hervé Bazin.

Arrêté de circulation n°65/2026 délivré à VALOT TP pour des travaux de réfection de voirie à la Guibretière.

Permission de voirie n° 66/2026 délivrée à l'entreprise ENERGIE OUEST pour le stationnement d'un camion avec grue pour retrait d'une cuve de gaz au 8, rue Arthur Chauvet.

Procès-verbal du 08.09.2026

Séance du conseil municipal



Arrêté de circulation n°67/2026 délivré à ATLANROUTE pour des travaux d'enrobé à la Guibretière.

Permission de voirie et arrêté de circulation n° 68 et 69/2026 délivrés à TELELEC RESEAUX pour des travaux de branchement électrique rue Arthur Chauvet.

Permission de voirie n°70/2026 délivrée à M. MENGUY Sébastien pour le stationnement d'un camion de déménagement devant le 10, rue Agénor Ravon.

Permission de voirie et arrêté de circulation n° 71 et 72/2026 délivrés à la SAUR pour une fuite sur le réseau AEP rue Pierre Gautron.

*** DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RENONCIATIONS**

Adresse	Typologie	Propriétaires	Acquéreurs	Prix de vente net vendeur
4, Impasse des Sureaux	Bâti	Mme LECLERC Marie-France 4, Impasse des Sureaux 85 430 Nieul-le-Dolent	M. GENDREAU Damien 1, Impasse Vasco de Gama 85 430 Nieul-le-Dolent	405 000€
7, rue Jean-Louis Grolier	Bâti	Mme GROLIER Jacqueline 32, rue Jean Yole 85 430 Nieul-le-Dolent	M. PHELIPPEAU Cyril 30, Le Fief 85 310 Le Tablier	70 000€
7, rue Arthur Chauvet	Bâti	M. GOULPEAU Florent Mme GRAIZEAU Charlène 56, rue Florence Arthaud 85 430 Nieul-le-Dolent	M. THIEFIN Jacques 1, Impasse Pousse Vieille 85 450 Vairé	78 000€

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1– Procès-verbal de la séance du 15.07.2026

Monsieur le maire donne lecture du projet de procès-verbal de la séance du 17.06.2026. Celui-ci n'appelle pas d'observations particulières de l'assemblée.

3.2 – Comptes rendus des commissions communautaires

SANTE : Mme Sylvia NAULEAU précise que le déploiement de la Maison des Adolescents est envisagé sur le territoire dépourvu à ce jour d'un lieu spécifique d'accueil de ce public.

Un inventaire des locaux professionnels de santé est également conduit par la coordinatrice du CLS (Contrat Local de Santé) afin d'avoir une vision partagée de l'activité médicale et des possibilités d'accueil de professionnels sur notre territoire.

RPE / ALSH / PARENTALITE : Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE précise que les travaux sur la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF se poursuivent. Une semaine de la parentalité sera organisée en novembre.

4°) Urbanisme et travaux

4.1 – Réhabilitation énergétique de la mairie : approbation du lot 2 infructueux au rapport d'analyse des offres du 21.07.26

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le rapport d'analyse des offres et attribué les marchés des travaux pour 13 lots sur 14.

Comme précisé à l'occasion de cette séance, certaines dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique indiquent que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article [R. 2144-7](#) ou des offres inappropriées définies à l'article [L. 2152-4](#) ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

Afin de garantir des délais raisonnables auprès des entreprises, dans une conjoncture économique fragilisée, des consultations de gré à gré ont donc été conduites sur le lot infructueux dès la clôture de la procédure adaptée.

Monsieur le Maire présente le résultat de ces consultations qui viennent ainsi fixer définitivement le montant des travaux comme suit :

Intitulé du lot	Entreprise mieux-disante	Estimation HT	Base vérifiée	PSE n°1
01 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	DEFONTAINE 49280 LA SEGUINIÈRE	95 000,00 €	85 000,00 €	262,86 €
02 - BARDAGE MÉTALLIQUE ET BOIS	COUDRONIÈRE 85 MERVENT	85 400,00 €	81 515,50 €	
03 - ISOLATION THERMIQUE EXTERIEUR	RINGEARD PEINTURE 49300 CHOLET	41 400,00 €	39 998,93 €	
04 - COUVERTURE ETANCHEITE	OUEST ETANCHE 85150 LANDERONDE	52 800,00 €	53 593,45 €	
05 - MENUISERIES EXTERIEURES	SERRURERIE LUCONNAISE 85403 LUCON CEDEX	79 000,00 €	62 397,00 €	
06 - METALLERIE	GENDREAU 85430 AUBIGNY	30 000,00 €	26 564,36 €	
07 - MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	GENDREAU 85430 AUBIGNY	32 100,00 €	32 317,85 €	353,75 €
08 - CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	GUIGNE 85800 SAINT GILLES	30 900,00 €	24 951,64 €	
09 - FAUX-PLAFONDS - ISOLATION	PICHAUD VINET 85600 MONTAIGU VENDEE	16 200,00 €	9 816,50 €	
10 - CARRELAGE - FAIENCE	BARBEAU 85220 COEX	7 500,00 €	7 249,77 €	
11 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	AUCHER 85150 LES ACHARDS	15 400,00 €	11 800,00 €	1 544,70 €
12 - PEINTURE - NETTOYAGE	RINGEARD PEINTURE 49300 CHOLET	14 600,00 €	15 944,69 €	
13 - ELECTRICITE	SNGE OUEST 85000 LA ROCHE SUR YON	41 000,00 €	36 800,00 €	
14 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	SNCV OUEST LA ROCHE SUR YON 85000	101 000,00 €	110 700,00 €	



Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **RETIENT**, conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique l'offre de l'entreprise suivante :

N° LOT	LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE DISANTE	MIEUX	PRIX HT
2	BARDAGE METALLIQUE ET BOIS	85 400€	COUDRONIERE		81 515,50€

- **RETIENT** l'ensemble des offres classées 1ères, offres mieux-disantes de ce marché de travaux, dont le montant s'élève à **600 811€ P.S.E** incluse soit une baisse de **7,26%** comparativement à l'estimation au stade DCE ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la bonne exécution de ce marché de travaux.

4.2 – Construction d'un terrain synthétique de football : approbation marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire précise que le suivi des travaux de construction d'un futur terrain de football synthétique nécessite de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée.

L'entreprise GEOUEST qui avait réalisé l'étude de faisabilité initiale dispose de toutes les compétences en la matière. Aussi cette dernière a transmis à la commune une proposition forfaitaire à hauteur de 26 000€ HT comprenant l'ensemble des missions nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **RETIENT** la proposition formulée par la cabinet d'études GEOUEST de marché de maîtrise d'œuvre portant comme objet la création d'un terrain football synthétique d'un montant de 26 000€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la bonne exécution de ce marché de travaux.

Concernant l'avancée du dossier, les études géotechniques et de détection réseaux ont été réalisées. Leurs conclusions seront transmises au maître d'œuvre qui organisera auprès du groupe de travail une restitution de l'ensemble des enjeux. Ceci permettra de lancer de façon éclairée le marché de travaux au cours de l'automne.

4.3 – Projet de modification de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D) de Ste Flaive des Loups : avis du conseil municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification de l'I.S.D.N.D de Ste-Flaive-des-Loups envisagé par le Syndicat Départemental TRIVALIS gestionnaire du site. Nieul-le-Dolent étant une commune limitrophe, l'avis du conseil municipal sur le projet est requis préalablement à l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 28 septembre au 30 octobre 2026.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :



- **DONNE** un avis favorable au projet de modification de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D) de Ste Flaive des Loups
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document à intervenir.

4.4 – Construction de logements sociaux Les Champs Pierres : garantie d'emprunt de la commune auprès du bailleur social « Vendée Habitat »

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt N°190325 en annexe signé entre : l'Office Public de l'Habitat de Vendée ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

ARTICLE 1 : le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 947 809€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et aux charges et conditions du contrat de prêt N°190325 constitué de 4 lignes du Prêt.

La garantie de la commune de Nieul-le-Dolent est accordée à hauteur de la somme principale de 284 342,70€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à sa date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

4.5 – Point études et travaux en cours

* **Réhabilitation énergétique de la Mairie :** la 1^{ère} réunion de chantier/planification est programmée le 22 septembre. Le déménagement des locaux pendant la durée des travaux est envisagé le lundi 5 octobre 2026.

* **Lotissement La Monerie 3 :** la 1^{ère} réunion de chantier/planification est programmée le 22 septembre.

* **Etude d'aménagement complexe sportif :** phasage

- Réunion de démarrage et de recueil des besoins des élus : 16/07/2026
- Visite de terrain le 26/08/2026
- Proposition d'un courrier d'invitation des associations début de semaine 37
- Restitution d'un premier diagnostic : 06/10/2026 à 9h en mairie
- Réunion de concertation des associations : 20/10/2026 à 18h30
- Restitution de planches de travail suite à la réunion : fin Octobre 2026
- Restitution des propositions d'aménagement : semaine 47 (mi-Novembre)
- Finalisation de l'étude et rendu global : fin Novembre 2026



5°) Ressources Humaines et Finances

5.1– Avancement de grade d'un agent des services techniques

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- la **création** d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DECIDE** de la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet et de la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

5.2 – Mise à jour du tableau des effectifs au 08.09.2026

En vertu des décisions préalablement votées, il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Nieul-le-Dolent.

Vu les différentes délibérations ayant été précédemment votées,

Vu les lignes directrices de gestion des Ressources Humaines approuvées en décembre 2020,

1. SITUATION AU 21.07.2026

CADRE D'EMPLOI	Filière Administrative	NBRE D'EMPLOIS PERMANENTS	TAUX EMPLOI AU 21.07.26	SITUATION
Catégorie A	Attaché Territorial Principal	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif	2	2 Temps non-complet (80%) et (68,57%)	POURVUS
	Filière Technique			
Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	5	2 Temps complets 3 non-complets à 8,58%, 76% et 22%	4 POURVUS et 1 VACANT
Catégorie C	Adjoint Technique	2	2 temps complets	POURVUS
	Filière Sportive			
Catégorie B	ETAPS	1	1 temps complet	POURVU



2. SITUATION A COMPTER DU 08.09.2026

CADRE D'EMPLOI	Filière Administrative	NBRE D'EMPLOIS PERMANENTS	TAUX EMPLOI AU 08.09.26	SITUATION
Catégorie A	Attaché Territorial Principal	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint administratif	2	1 Temps non-complet (90%) 1 Temps complet	POURVUS
Filière Technique				
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	1	1 Temps complet	POURVU
Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	5	2 Temps complets 3 non-complets à 8,58%, 76% et 22%	4 POURVUS et 1 VACANT
Catégorie C	Adjoint Technique	2	2 temps complets	POURVUS
Filière Sportive				
Catégorie B	ETAPS	1	1 temps complet	POURVU
TOTAL GENERAL		11	10,97 ETP	13 AGENTS

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **APPROUVE** le tableau des effectifs réactualisé qui sera effectif au 08.09.2026.

5.3 – Attribution d'une subvention auprès de l'association des donneurs de sang bénévoles des Achards

L'amicale des donneurs de sang bénévoles sollicite auprès des 9 communes du territoire une subvention. Celle-ci était auparavant versée par la Communauté de Communes du Pays des Achards à hauteur de 810€.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de donner son accord de principe sur le versement d'une subvention annuelle auprès de cette association. Le montant total attribué par les communes du territoire et la clé de distribution entre communes fait apparaître que le versement d'une somme de 100€ semble correspondre aux besoins précisés par l'association.



6°) Rapport et agenda des commissions municipales

- mercredi 9/09 : commission Enfance-Jeunesse
- mercredi 16/09 : commission Événementiel
- mardi 22/09 : commission Associations
- dimanche 4/10 : élection du nouveau CME
- mercredi 7/10 : premier CME

7°) Questions diverses

*** BILAN ÉTÉ 2026**

Manifestations organisées :

Soirée Jaunay'stivals : affluence correcte et bon fonctionnement pour l'association partenaire.

Fête communale du 4 septembre : beaucoup de monde au feu d'artifice – bilan correct mais inférieur aux prévisions pour les 2 associations assurant la restauration/buvette.

Forum des Associations : météo compliqué mais très bonne participation avec 30 associations présentes.

Lancement du « passeport du petit nieulais » permettant de favoriser la rencontre avec l'ensemble des partenaires.

Gestion de l'occupation illégale des gens du voyage au complexe sportif :

Monsieur le maire précise le déroulement. Après attache auprès des services compétents (coordinateur de l'association des maires de Vendée, service CCPA, gendarmerie et préfecture...), une 1^{ère} rencontre s'est tenue le lendemain (le lundi 20 juillet) de l'arrivée du groupe en présence des 3 pasteurs. Aucune convention n'a été signée entre les parties, la commune jugeant illégale cette installation. Par accord oral entre les parties, il avait été admis devant le fait accompli une occupation maximale d'1 semaine en précisant que la municipalité a toujours refusé de cautionner cette présence. Cette solution avait été proposée par les médiateurs estimant qu'elle était la plus « tolérable ». L'engagement des représentants du groupe de libérer les lieux à cette échéance n'a pas été tenu et dès le samedi 25 juillet, une demande d'expulsion a été formulée au Préfet. Les délais administratifs ont couru jusqu'à la notification de l'expulsion par les services de gendarmerie le mercredi 29 juillet. Le groupe connaissant les délais d'intervention des forces de l'ordre est parti seulement le samedi 1^{er} août.

Monsieur le maire précise qu'aucune somme d'argent, proposée par les représentants du groupe en contrepartie de l'occupation, n'a été acceptée par la municipalité car la commune a toujours considéré cette occupation illégale et ne l'a jamais cautionnée.

D'importants dégâts ont été constatés à la suite du départ du groupe.

Monsieur le maire souhaite désormais engager une action en justice à l'encontre du groupe et de ses représentants pour obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis lors de cet épisode.

M. Mehdi ROUSSEAU remercie les nombreux bénévoles qui se sont rassemblés pour réaliser le nettoyage du site au départ du groupe. Il remercie également la municipalité pour sa réactivité à reprendre rapidement les travaux nécessaires à la réfection des terrains. Le club reste pénalisé mais peut compter sur la solidarité des clubs et communes voisines (Poiroux, Sainte-Flaive-des-Loups et Le Girouard).

*** RENTREE SCOLAIRE 2026-2027**

Effectifs des 2 écoles :

Ecole Henri ROCA = 99 élèves

Ecole St-Pierre = 129 élèves

Maintien des classes dans les 2 écoles

Nombre de rationnaires Restaurant Scolaire : 220 élèves





*** AGENDA**

- samedi 26/09 : course solidaire « La Joséphine »
- samedi 17/10 : remise du drapeau « devoir de mémoire » au CME par l'UNC

Conseils municipaux – 2nd semestre 2026 :

Mardi 13/10

Mardi 17/11

Mardi 15/12

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance

Mme Roseline PRAUD-BRUNETIERE

Le président de séance

M. Michel COUMAILLEAU



Procès-verbal affiché en mairie de Nieul-le-Dolent le : **16.09.2026**

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : **16.09.2026**

